

# ENQUÊTE

## Étude sur les contrats de travail atypiques

Dans le cadre de l'OPIIEC (Observatoire des métiers de la branche des Bureaux d'Etudes), une étude est réalisée en lien avec l'Adesatt (Association d'Etude et de Suivi de l'Aménagement du Temps de Travail) sur les contrats de travail atypiques. Cette étude est à destination des salarié(e)s de la branche. Elle a été demandée par la Cfdt. Nous sommes actuellement dans le cadre de la phase 2 de cette étude : « Focus qualitatif : regards croisés sur les situations d'emploi et les besoins en formation ».

L'objectif était d'interroger 10 employeurs et 30 salarié(e)s. Les employeurs ont pu être interrogés dans le cadre d'entretiens en face à face. Concernant les salariés, une enquête web est lancée.

L'enquête est en cours et vous pouvez y participer en cliquant sur le lien suivant : <http://enquetes.credoc.fr/SE/?st=N2KAAhH3TALSU5fSHQKH22FlccODRhIW>

On appelle ici les situations d'emploi « atypiques » tout ce qui ne relève pas d'un CDI ou CDD classiques. Il peut s'agir de salariés en CDD d'usage, en CDI de chantier, CEIGA, Contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, contrat d'avenir, CUI, de salariés pour un groupement d'employeurs... ainsi que des formes d'emploi spécifiques : portage salarial, auto-entrepreneur...



# TROP CHAUD !

## Travailler par fortes chaleurs

Les risques liés aux fortes chaleurs doivent être pris en considération par l'employeur, d'autant plus en période d'alerte canicule. En effet, l'employeur a le devoir d'assurer la santé et la sécurité des salarié-e-s.

**33°C** C'est la température au-delà de laquelle le travail par temps de fortes chaleurs présente des dangers pour la santé des salariés (Source : INRS).



# RÉGLEMENT INTÉRIEUR



## Règlement intérieur gfi mis en conformité

Cf notre tract hebdo n° 2015-20 du 3 juillet dernier.

Le règlement intérieur a été modifié, et il est disponible sur les tableaux d'affichage des sites gfi. Nous tenons le document à la disposition de tou-te-s les salarié-e-s en mission hors des sites gfi, sur simple demande auprès de l'un de nos représentant-e-s (Coordonnées en dernière page).

# LOI MACRON

## LOI CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

### LA LOI MACRON EST ADOPTÉE AU PARLEMENT

**D**ifficile de qualifier le texte adopté le 10 juillet par le biais d'un troisième 49-3, dont les 300 articles ont mobilisé les parlementaires durant plus de 500 heures de débat. Faut-il retenir l'inacceptable, à savoir le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (*lire l'édito et l'encadré*), en contradiction totale avec les éléments d'amélioration de la justice des prud'hommes également contenus dans la loi? Ou le recul sur le travail du dimanche, qui dénie le droit au dialogue social de négocier les conditions et contreparties de l'ouverture dominicale dans les très petites entreprises? Faut-il au contraire en souligner les avancées, notamment la réforme de l'inspection du travail qui contribuera à améliorer la lutte contre le dumping social? Ou le renforcement considérable des moyens de lutte contre la fraude au détachement de travailleurs?

L'avenir le dira sans doute. Car si le texte vient d'achever son marathon parlementaire, près d'un an après avoir été lancé par Arnaud Montebourg, prédécesseur d'Emmanuel Macron à Bercy, il n'est pas encore inscrit dans le marbre des tables de la loi.

#### Au pas de charge

Un recours a été déposé le 15 juillet au Conseil constitutionnel. Il appartient désormais aux neuf Sages de donner le feu vert – ou pas – aux multiples dispositions de la loi. Ces mesures, le gouvernement espère les mettre en œuvre rapidement. Le plafonnement des dommages et intérêts s'appliquerait ainsi dès l'été aux ruptures – abusives, donc – du contrat de travail intervenues après l'entrée en vigueur de la loi. Manuel Valls a souhaité que les mesures relatives au travail du dimanche soient effectives dès l'automne.

[aseigne@cfdt.fr](mailto:aseigne@cfdt.fr)



**Signez  
la pétition !**

Pour la CFDT, le plafonnement des indemnités en cas de licenciement fautif de l'employeur constitue une remise en cause des droits des salariés et une atteinte grave à l'égalité de traitement. Avec le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature et les

organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FO, Solidaires et Unsa, la CFDT appelle à signer la pétition « Non au plafonnement de la réparation des licenciements abusifs » : [www.petitions24.net/non\\_au\\_plafonnement\\_de\\_la\\_reparation\\_des\\_licenciements\\_abusifs](http://www.petitions24.net/non_au_plafonnement_de_la_reparation_des_licenciements_abusifs).

# FORMATION

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### DES FINANCEMENTS D'URGENCE EN PLUS



**L**es partenaires sociaux se donnent les moyens de booster la formation professionnelle. Ainsi, le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) a décidé, via le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnel), de mobiliser 260 millions d'euros supplémentaires en 2015. Cette décision a été votée le 8 juillet par le Copanef, le conseil d'administration du FPSPP et celui de Pôle emploi. Une partie de ces fonds (73,2 millions) contribuera au financement du plan de 40 000 formations supplémentaires de demandeurs d'emploi sur les métiers et secteurs prioritaires dans les PME, annoncé par le ministère de l'Emploi début juin. Pôle emploi finance de son côté 35 millions et les organismes paritaires collecteurs agréés 13,8 millions, pour un montant total de 122 millions. Les formations concernées sont des préparations opérationnelles à l'emploi individuelles et collectives (POEI et POEC). Le financement de mesures gérées par Pôle emploi est une première et doit rester exceptionnel, selon le Copanef.



### Des besoins dès la rentrée

Quant au solde des 260 millions dégagés par le Copanef, il doit se répartir entre les congés individuels de formation (Cif), le volet formation des emplois d'avenir, les formations destinées aux demandeurs d'emploi engagés dans un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et celles des salariés ou demandeurs d'emploi liées à la mutation économique d'un secteur ou d'un métier. Dans un contexte de mise en œuvre progressive de la réforme de la formation professionnelle, ces mesures d'ajustement ont été prises par le Copanef pour répondre aux besoins les plus urgents dès septembre.

[mneltchaninoff@cfdt.fr](mailto:mneltchaninoff@cfdt.fr)



# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT 06 45 81 26 02 [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr)

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>
<b>Ile de France</b>	Consuelo FELIU LLOMBART Valérie DEFLANDRE	<a href="mailto:cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr">cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr</a> <a href="mailto:cfdt.valerie@gmail.com">cfdt.valerie@gmail.com</a>
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>
<b>Nord</b>	Christian TANGHE	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgi@gmail.com">ouest.cfdtgi@gmail.com</a>
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>
<b>Sud-Ouest</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>
-------	--------------	----------------------------------------------------------------------

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>
<b>GFI CHRONO TIME</b>	Tomas RODRIGUEZ	<a href="mailto:cfdt.gct@gmail.com">cfdt.gct@gmail.com</a>
<b>GFI CONSULTING</b>	Yassine FARES	<a href="mailto:cfdt_consulting@yahoo.fr">cfdt_consulting@yahoo.fr</a>
<b>GFI BUS</b> National / Paris	Jerome LEGAST	<a href="mailto:cfdt.gfi.bus@gmail.com">cfdt.gfi.bus@gmail.com</a>
<b>GFI BUS</b> Toulouse Bordeaux	Didier GUERIN	<a href="mailto:cfdt.gfi.bus@gmail.com">cfdt.gfi.bus@gmail.com</a>
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infogen@gmail.com">cfdt.infogen@gmail.com</a>

